



**CONSEIL GENERAL
CUARNENS**

**Séance du Conseil Général de Cuarnens du 28 novembre 2024
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15**

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024
4. **Préavis municipal No 05-2024**
Statuts de l'Association intercommunale de la Protection civile
5. **Préavis municipal No 06-2024** relatif au Budget 2025
6. **Préavis Municipal 07-2024**
Sur la refonte du « Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges » en « Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires »
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel:

49 membres sur 76 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres:

Madame Carine Maillat et Monsieur Clint Lander prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Monsieur le Président annonce deux corrections dans le PV, soit :

- Page 2, Le PV de la séance du 6 juin 2024 est adopté à l'unanimité qui remplace :
Le PV de la séance du 6 juin 2025 est adopté à l'unanimité.
- Page 5, En 2017, à la suite du départ de M. Fabian Mariller qui remplace... :

En 2027, à la suite du départ de M. Fabian Mariller ...

Le PV de la séance du 26 septembre 2024 est adopté à la majorité avec 1 abstention.

4. Préavis municipal No 05-2024

Statuts de l'Association intercommunale de la Protection civile

Le rapporteur de la commission désignée par le bureau, **M. René Despond** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Josette Mange et Monsieur Philippe Lugeon s'est réunie le lundi 25 novembre 2024 afin de prendre connaissance et d'étudier les statuts de l'organisation régionale de Protection civile District Morges (ORPC), relatif au préavis municipal no 05/2024.

Après avoir pris connaissance des nouvelles modifications apportées dans les statuts, de les avoir trouvées justifiées, la commission propose au Conseil Général d'accepter ces statuts de l'ORPC District de Morges tels que présentés.

M. le Président lit la conclusion du préavis 05-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 05-2024 ;
ouï le rapport de la commission ad hoc ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

d'accepter les statuts de l'ORPC District Morges, tels que présentés

M. le Président passe le préavis 05-2024 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

5. Préavis municipal No 06-2024 relatif au Budget 2025

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacretaz et Peter Weilenmann, s'est réunie le mardi 5 novembre 2024 pour étudier le Budget 2025.

La commission remercie Mme Laetitia Wolf, boursière et Messieurs Frédéric Chappuis, Syndic et Jean-Daniel Staub Municipal pour leur disponibilité durant les débats.

En préambule et pour information, M. Jean-Daniel Staub nous fait part d'un dépassement de devis de CHF 17'758.30, pour le remplacement de la téléalarme de la STEP. Et de la TVA imposée sur l'épuration 2024 de CHF 3'027.85, montant qui n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2024. Ces deux montants ne sont pas mis en discussion, ils nous ont été donnés pour information et par soucis de transparence.

Budget 2025

Comme cité dans le préavis, le budget 2025 présenté est un budget de fonctionnement, qui ne tient pas compte des investissements futurs.

Il présente un déficit de CHF 198'000.00 en augmentation d'environ CHF 10'000.00 par rapport au budget de l'année dernière. Ce dépassement est principalement dû à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés, +CHF 10'500.00, et à l'inflation.

La nouveauté de ce budget est la nouvelle péréquation financière qui est présentée dans le préavis municipal. L'année prochaine cela nous sera plutôt favorable, grâce aux compensations transitoires, mais dans le futur cela risque de l'être beaucoup moins.

Au sujet de l'hôtel de France il est à noter qu'une dépense de CHF 40'000.00 est budgétée, ce montant est prévu en cas de reprise par un nouveau tenancier pour faire fonctionner temporairement le restaurant.

Autre problème soulevé, l'entretien de Quarningis. La somme de CHF 25'000.00 est budgétée pour cette année, auquel il faut ajouter CHF 43'000.00 l'an passé. En cause un problème d'étanchéité dû à une malfaçon durant la construction des immeubles. Malheureusement il semble qu'il soit trop tard pour se retourner contre l'entreprise responsable des travaux. La commission demande tout de même à la municipalité d'entreprendre tout ce qui est possible pour se faire dédommager.

Pour conclure, au vu des explications fournies durant la séance, la commission propose au Conseil Général d'accepter ce budget tel qu'il nous est présenté.

M. le Président lit la conclusion du préavis 06-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 06-2024 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter le budget 2025, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 06-2024 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Préavis Municipal 07-2024

Sur la refonte du « Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges » en « Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires »

Le rapporteur de la commission désignée par le bureau, **Monsieur Antoine Rime** prend la parole et précise que la commission, composée de Messieurs Alain Clément et Laurent Monnier s'est réunie le lundi 25 novembre 2024 pour étudier l'objet cité en titre.

Le projet de règlement a été soumis à la commission pour consultation en septembre 2024. La commission a rendu son rapport à la Municipalité en date du 12 septembre 2024 selon le processus décrit dans le préavis.

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement et des documents fournis par la Municipalité qui est remerciée, la commission est favorable à ces modifications. Les taxes seront toujours perçues par l'ARCAM en charge de la gestion. Les tarifs proposés doivent permettre la mise en place d'une carte d'hôte bénéfique pour le tourisme de notre région et pour les personnes accueillies dans notre village.

En conclusion, la commission vous recommande de voter les conclusions du préavis soit :

- d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

M. le Président lit la conclusion du préavis 07-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 07-2024 ;
ouï le rapport de la commission ad hoc ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

Conseil Général 28.11.2024

DECIDE

- d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

M. le Président passe le préavis 07-2024 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

M. Jean-Daniel Staub, Municipal prend la parole et parle de la Présentation finale de l'étude de stationnement et de sécurisation des déplacements piétons.

Hierarchie du réseau, charges trafic et vitesses mesurées

Un plan est présenté sur un écran.

- Villages de Cuarnens desservis par les axes routier cantonaux La Sarraz - L'Isle et Cossonay - L'Isle
- Charges de trafic mesurées cohérentes avec la hiérarchie du réseau routier
- Charges TJM faibles sur le réseau cantonal (voire très faibles sur la Route de Chavannes-le-Veyron)
- Charges TJM très faibles sur le réseau communal
- Capacité utilisée des carrefours <<50%
- Définition vitesse V85 : 85% des usagers roulent à une vitesse inférieure ou égale à celle-ci (47Km/h – 53 Km/h).

Stationnement – état actuel

Un plan est présenté sur un écran.

Offre en stationnement et pôles attracteurs sur la commune

Un plan est présenté sur un écran.

- Les parkings publics se concentrent autour des principaux attracteurs de la commune (école, administrations, épicerie, etc.)
- On observe beaucoup de stationnement partiellement sur le DP communal. En premier lieu à la rue du Temple (mais aussi route de Moiry, ruelle des Lavois et route de Mauraz).
- Gestion hétérogène du stationnement (majorité des places sans limite de durée, sauf parking de l'école et parking de l'administration - max 6h)
- Gestion permissive du stationnement (tolérance du stationnement sur chaussée)

- Macarons permettant le stationnement illimité sur le parking de l'école et le parking communal (30 CHF/mois)

Synthèse de l'analyse de la gestion et demande en stationnement

- Parkings publics situés autour des principaux attracteurs de la commune (école, administrations, épicerie, etc.) avec une offre de 82 pl.
- Gestion permissive du stationnement
- Principale demande par les habitants, essentiellement la nuit
- Faible demande pendulaire et faible demande visiteurs de courte et moyenne durée
- Nombreuses voitures stationnant à cheval sur le DP et le domaine privé
- Recettes du stationnement ne permettant pas de couvrir les frais liés au stationnement (réalisation, entretien, contrôle)
- **Aucun problème de capacité de stationnement.**
- Problème d'**équité de traitement** entre usagers stationnant gratuitement sur DP et usagers s'acquittant d'un macaron pour stationner sur le parking communal ou sur le parking de l'école

Gestion du stationnement futur

Possibilités de gestion du stationnement

Stationnement libre

Stationnement libre (macarons à supprimer ?)

Avantages

- Coûts inexistant
- Liberté de stationnement pour les habitants

Inconvénients

- Encombrement de l'espace public
- Sécurité, en raison de parage « n'importe où »
- Stationnement abusif (ventouses)
- « inégalité » de traitement car appropriation du domaine public par des privés

Marquage des places

Réglementation par zones

Stationnement interdit hors cases (macarons à supprimer ?)

Avantages

- Limitation des risques liés à la sécurité
- Qualité des espaces publics

Inconvénients

- Difficulté de gérer le stationnement en limite de parcelle privée
- Contrôle nécessaire
- Ne supprime pas le stationnement ventouse
- Coût de mise en place (marquage, panneaux, ...)

Marquage des places + gestion

Réglementation par zones
Stationnement interdit hors cases
Gestion en temps, voire tarification

Avantages

- Limitation des risques liés à la sécurité
- Qualité des espaces publics
- Empêche le stationnement abusif (ventouses)
- Assure disponibilité de places pour les activités/commerces
- Favorise les habitants (avec macarons)

Inconvénients

- Difficulté de gérer le stationnement en limite de parcelle privée
- Contrôle absolument indispensable
- Coût de mise en place (marquage, panneaux, ...)

Gestion du stationnement retenue

Un plan est présenté sur un écran.

Mesures de stationnement à mettre en œuvre

- Gestion en temps : mise à jour de la signalisation sur l'entier de la commune, pas de système de tarification à mettre en place.
- Mise à jour des tarifs pour les macarons, selon le type d'usagers.
- Mise à jour des tarifs pour la location des places privées appartenant à la commune
- Marquage de places publiques sur la rue du Temple (étude approfondie et adaptation des limites de parcelles nécessaire).
- Adaptation des limites de parcelles nécessaire sur ruelle des Lavois et Route de Mauraz vis-à-vis du stationnement hors-case (équité de traitement).
- Mise en place d'un contrôle régulier du stationnement (pas de stationnement hors case et durée).

Réseau piétons et vitesses de circulation

Principaux déficits, concept de circulation et vitesses futures

Principaux déficits des cheminements piétons

Un plan est présenté sur un écran.

- Quasi-absence de traversées piétonnes marquées, hormis vers le giratoire (manque d'îlot piéton)
- Sur les cheminements piétons scolaires manque de traversées sur la route de l'Isle (vers l'administration), sur la route de Moiry et la route de Cossonay.
- Absence de zone de modération du trafic
- **Niveau d'aménagement piéton globalement faible dans le secteur bâti**

Concept de modération du trafic et de sécurisation des piétons

Un plan est présenté sur un écran.

Zone 30 sur le territoire communal

Un plan est présenté sur un écran.

Esquisses d'aménagement – amélioration des cheminements piétons et arrêt de bus

Esquisse de principe - Débouché Lavois et Hôtel de France

Un plan est présenté sur un écran.

Esquisse de principe - Aide à la traversée Route de Moiry

Un plan est présenté sur un écran.

Esquisse de principe - Aide à la traversée Route de Cossonay

Un plan est présenté sur un écran.

Esquisse de travail - Arrêt de bus Le Pont (Cuarnens)

Annexes

Zone 30 - Réglementation et directive cantonale

- Nouvelle législation fédérale en vigueur depuis le 1er janvier 2023 (OSR et OZ30) avec simplification des procédures des mise en œuvre des zones 30 et 20
 - Directive cantonale 01/2023 précisant les conditions d'application en localité

- Pour les routes non affectées à la circulation générale (route communale collectrice/ de desserte/de quartier)
- Pour les routes affectées à la circulation générale (route cantonale ou route communale principale/de liaison/de distribution)
- Caractéristiques du réseau routier de Cuarnens (actuellement pas de Zone 30)
 - Réseau communal de desserte non affecté à la circulation générale (rue du Temple, route de Mauraz, rue de la Poste, etc.) adapté à une exploitation en zone 30
 - Réseau cantonal en traversée affecté à la circulation générale : route de l'Isle, route de Moiry, route de Cossonay reliant ces rues communales et se prêtant également à une zone 30 (voir conditions ci-après)

Cas « routes non affectées à la circulation générale »

- Le dossier à transmettre comprend :
 - Un descriptif succinct de la situation actuelle (plan de voirie, polarités, arrêts de bus, etc.)
 - Une analyse des flux de mobilité douce (non quantifiée)
 - Les plans de signalisation du projet de zone 30 et/ou de zone de rencontre
- Il n'est donc plus nécessaire de mesurer des charges de trafic ni de mesurer des vitesses pour démontrer le fonctionnement de la zone. La procédure est simplifiée, pour une mise en œuvre facilitée.

Cas « routes affectées à la circulation générale »

- Possible d'intégrer un tronçon de route affectée à la circulation générale dans une zone 30 selon les critères suivants :
 - Tronçon limité à 50 km/h
 - Réseau routier attenant en principe en zone 30
 - Éligible si un des 4 critères suivants est respecté
 - Amélioration de la sécurité et diminution des accidents par la mise en place de la zone 30
 - Présence de pôles d'attraction (not. école) induisant de nombreuses traversées piétonnes et de nombreux cyclistes
 - Atténuation du bruit permise par la mesure
 - Bâti présente un caractère urbanistique marqué
- **A Cuarnens, les tronçons de RC à inclure remplissent au moins 1 des 4 critères - la pertinence d'une Zone 30 pour une bonne partie du bourg est avéré**

Comparaison des variantes de zone de modération devant l'école

Zone de rencontre

Compréhension de la règle par les élèves	- Invite à jouer sur la route (priorité des piétons en zone de rencontre) et risque de brouiller le message pour les élèves
Accessibilité	- Autorisé à tous les modes de circulations
Vitesse	20 km/h
Mode prioritaire	Piétons
Guidage des piétons	- Généralement en mixité sur chaussée (absence de trottoir) et traversées possibles partout

Zone 30

Compréhension de la règle par les élèves	- Bonne compréhension de la règle pour les élèves (obligation de traverser aux passages-piétons) et cohérence avec le reste du village
Accessibilité	- Autorisé à tous les modes de circulations
Vitesse	30 km/h
Mode prioritaire	Voitures, motos, etc.
Guidage des piétons	- Généralement de manière séparée en bordure de chaussée (trottoir) et traversées possibles ponctuellement ou partout

Résultats de l'enquête de stationnement - Rue du Temple

Un graphique est présenté sur un écran.

Pas de places de stationnement officiellement marquées

Env. 20 places utilisées (parfois à cheval sur parcelles privées et DP Communal)

- Plus de 10 voitures stationnent en partie sur le DP durant la journée. Certaines voitures ne bougent pas de la journée (ventouses). En grande majorité il doit s'agir d'habitants.
- Un usage de courte et moyenne durée est également observé durant la journée.
- Usage principal par les résidents la nuit.

Résultats de l'enquête de stationnement - Parking communal (parc. n°75)

Un graphique est présenté sur un écran.

16 places de stationnement

Max 6h ou macaron

- Le parking est utilisé par les habitants durant la nuit (7 véh.), une bonne partie ne paie pas de macarons.
- Le parking est utilisé par des pendulaires durant la journée (3 véh.), ainsi que des usages divers de courte et moyenne durée.
- Le parking n'est jamais plein, il reste toujours minimum 9 places de libre.

Résultats de l'enquête de stationnement - Commerce/Administration

Un graphique est présenté sur un écran.

4 places de stationnement et un espace de stationnement hors case utilisé

Pas de limitation - Réservé commerce

- L'usage durant la journée est conforme à sa fonction (commercial courte durée)
- Le parking est utilisé comme parking longue durée la nuit (hors case)

Résultats de l'enquête de stationnement - Route de l'Isle/Lavoirs

Un graphique est présenté sur un écran.

Environ 12 places de stationnement (non marquées) et utilisation de 2 à 3 emplacements à cheval sur DP et domaine privé

Pas de restrictions de stationnement

- L'offre le long de la Route de l'Isle est très peu utilisée, au maximum deux voitures y ont été observées, l'usage est majoritairement résidentiel.
- Les véhicules observés sur la Ruelle des Lavoirs ne stationnent pas sur des cases officielles, mais sont stationnées à cheval sur le DP communal et le domaine privé (2 à 3 véhicules).

Résultats de l'enquête de stationnement - Parking Mauraz

Un graphique est présenté sur un écran.

Environ 6 places de stationnement (non marquées)

Conseil Général 28.11.2024

Pas de restrictions de stationnement

- Le parking est vide matin et soir, indiquant l'absence de résidents.
- Quelques visiteurs utilisent le parking (présence de pendulaires possible).
- Le parking est presque plein vers 10h00 et plein vers 12h30

Résultats de l'enquête de stationnement - Route de Mauraz et cimetière

Un graphique est présenté sur un écran.

Environ 5 places de stationnement (non marquées) et une à deux places à cheval sur le DP le long de la route de Mauraz

Pas de restrictions de stationnement

- Le parking du cimetière est resté vide durant les relevés
- Un habitant stationne à cheval sur le DP communal durant toute la journée.

Résultats de l'enquête de stationnement - Parking Ecole

Un graphique est présenté sur un écran.

39 places de stationnement

Maximum 6h00

- Le parking de l'école n'est pratiquement pas utilisé la nuit (exception : un véhicule en panne).
- Des pendulaires utilisent une partie du stationnement durant la journée (env. 4 places).
- On observe également un usage de courte durée durant la journée.
- Le soir le parking est utilisé pour un usage sportif/récréatif.
- La durée maximale de stationnement n'est pas respectée par une partie des usagers
- Globalement le parking est très faiblement utilisé (<25%).

Résultats de l'enquête de stationnement – Global

Un graphique est présenté sur un écran.

82 places de stationnement / env. 25 emplacements non marqués

Conseil Général 28.11.2024

- Même sans tenir compte des places de stationnement non officielles sur chaussée (env. 26), l'offre en place de stationnement répond largement au besoin, seul un peu plus de 40% des places sont occupées au maximum durant la journée ;
- La nuit, les habitants occupent un peu moins de 30% des places (28 habitants)
- En journée, les usages sont variés pour des besoins de courte et moyenne durée, mais également pour des habitants qui n'ont pas encore utilisé leur voiture ou qui sont déjà rentrés.
- On observe quelques voitures ventouses (7), celles-ci n'ont pas bougé de la journée
- Le soir, aux besoins des habitants se cumulent les besoins pour des activités récréatives (sport, etc.)

Pour répondre à Mme Anne Bovet, **M. Jean-Daniel Staub** explique que les places devant le magasin sont d'une durée de 30 minutes et les places devant la fontaine en face du restaurant (Rte de Mauraz) d'une durée de 3 heures.

Mme Claire-Lise Cloux propose de faire un passage piéton devant chez Antoine Chappuis (Rte de Chavannes-le-Veyron).

M. Alain Clément informe de faire attention en tenant compte du passage des véhicules lourds et convois agricoles.

M. René Despond demande la possibilité de faire un passage piéton sur la route de Moiry avant le rond-point ?

M. Jean-Daniel Staub explique que dans les zones « 30 » il n'y a plus de passages piétons et les piétons ne sont pas prioritaires.

Il explique qu'il est plus efficace de faire des îlots pour ralentir la circulation que des rétrécissements.

M. René Jomini, Municipal, prend la parole et parle de l'Hôtel de France.

Rappel de la procédure

MEP en phase sélective

Lancement des MEP et visite du site

29 novembre 2023

Dialogue intermédiaire

01 février 2024

Dialogue final

16 mai 2024

Conseil Général 28.11.2024

Publication de la décision, rapport final du Collège d'experts,

vernissage de l'exposition des projets

20 juin 2024

Exposition des projets

20 au 30 juin 2024

Rappel de la procédure

MEP 4 équipes retenues

Equipe 1

Atelier ba.le et le Collectif Sàrl

Equipe 2

In-Out Architecture et ESM – Ingénierie

Equipe 3

Tribu Architecture et Société coopérative

Equipe 4

FAZ Architectes et Ingphi SA

Rappel de la procédure

Equipe et projets lauréats

Au terme des deux dialogues le Collège d'experts a relevé la qualité des contributions des quatre équipes participantes. A l'issue des délibérations, le Collège d'experts a désigné à l'unanimité comme lauréat le projet de l'équipe :

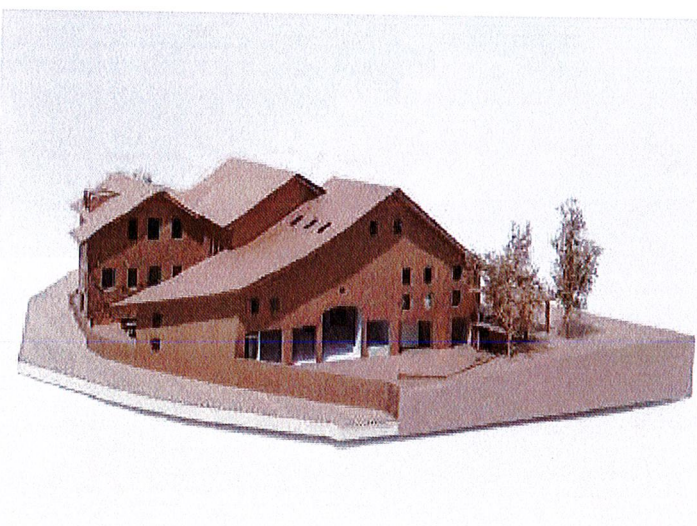
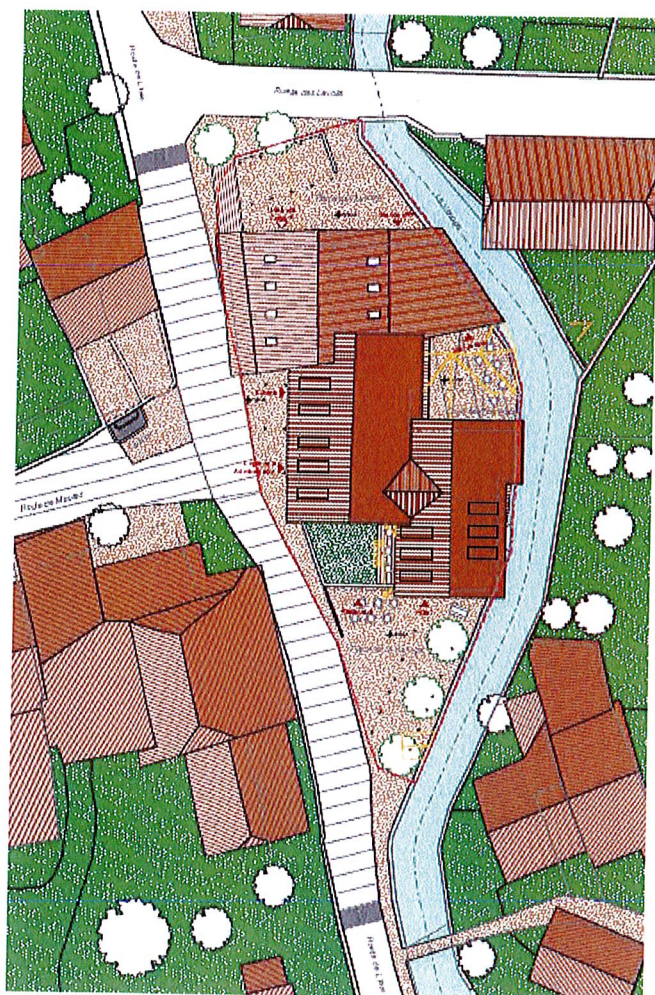
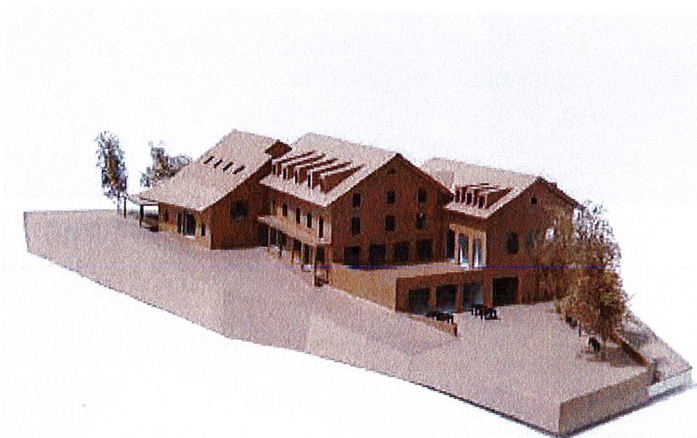
Tribu architecture SA, Société Coopérative 2401,

Weinmann Energies, AZ ingénieurs

Conseil Général 28.11.2024

Le Collège d'experts a salué la bonne prise en compte des recommandations du premier dialogue et la qualité générale du projet qui répond de façon favorable à tous les critères définis et aux attentes des utilisateurs. Par ailleurs, le projet offre encore de belles possibilités d'évolution.

Projet lauréat



Projet lauréat

Programme public

Ensemble	Eléments	SU (m ²)
Hôtel / Restaurant	Chambre simple 1	18
	Chambre simple 2	18
	Chambre double	30
	Salle et WC	126
	Cuisine, stocks, vestiaires, buanderie, déchets	160
	TOTAL	350
Grande Salle	Foyer, bar, vestiaires, WC	65
	Grande salle et scène	150
	TOTAL	215
Administration	Administration communale	TOTAL 240
Epicerie	Espace de vente	75
	Stockage, bureau, WC, vestiaires	75
	TOTAL	150
Congélateurs	Congélateurs : 150 casiers	50
Stockage	local de stockage : 1 salle	50
	TOTAL	100

Projet lauréat

Logements

Type	SU (m ²)	Balcons	Loggia
2,5p	51	10	
2,5p	56	13	
2,5p	53		
2,5p	56		
3,5p	80		
3,5p	80		
3,5p	80		
4,5p	87		

7

Loyer mensuel pour un appartement

Le loyer mensuel médian pour les appartements sur le marché est de **CHF 2'770**. Le loyer de 80% des appartements se situe entre **CHF 2'442** et **CHF 3'098**. Le loyer annuel par m² médian à Cuarnens (1148) est de **CHF 282 / m² / an** (loyer annuel par m²).

Estimation coût de construction

Tout compris

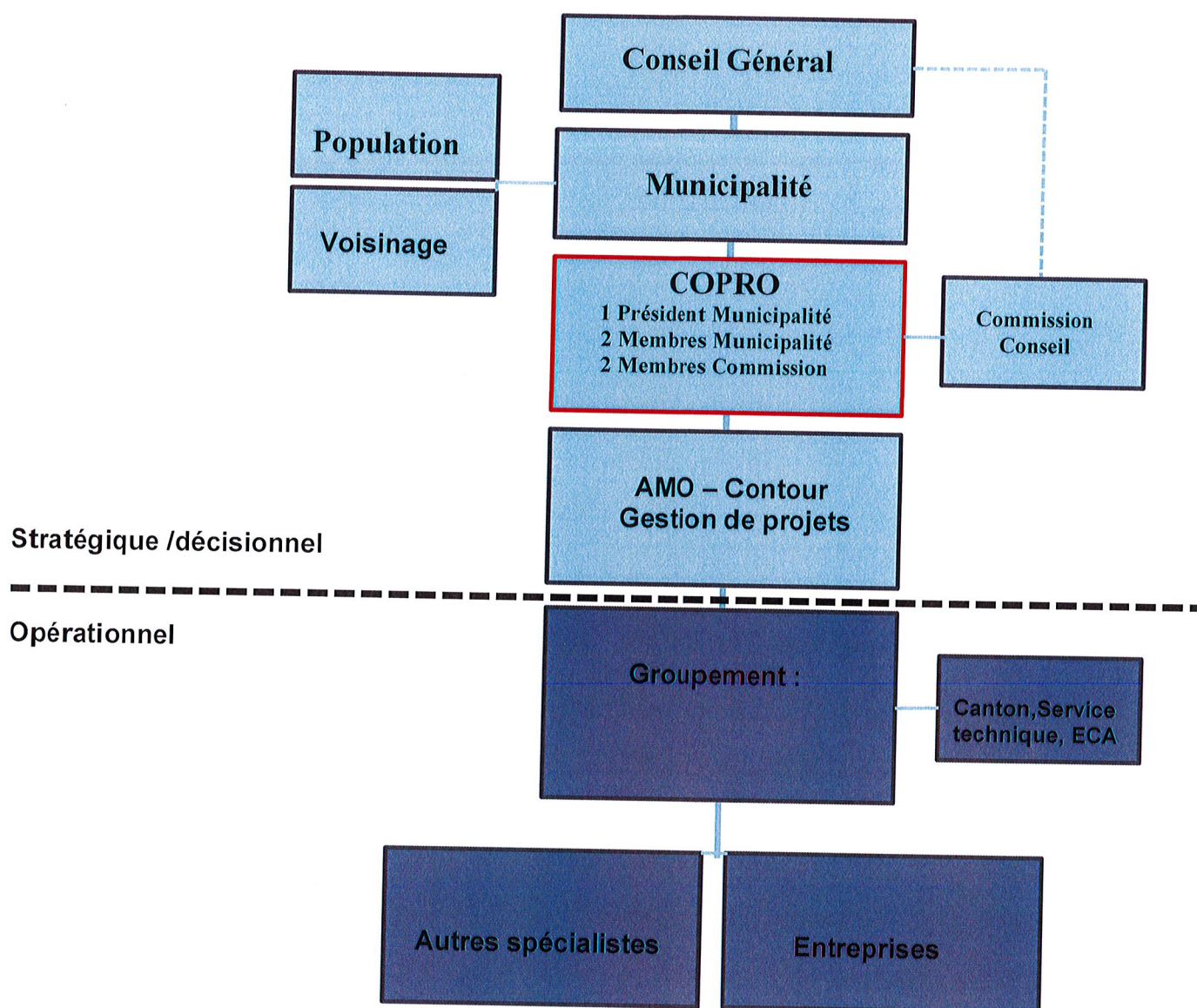
Ensemble	Prix total TTC
----------	----------------

Hôtel / Restaurant	4'614'342
Logements	3'156'373
Grande Salle	3'217'953
Epicerie	794'933
Local stockage et congélateurs	2'705'322
Administration	1'061'967
TOTAL	15'550'890

Planning intentionnel

Séance Conseil général, préavis crédit d'études	27 mars 2025
Lancement des études	avril 2025
Avant-projet	fin 2025
Enquête publique	juin 2026
Préavis de construction	septembre 2026
Début de la construction	octobre 2026
Mise en service	décembre 2028

Organisation de projet



M. Michel Delacrétaz prend la parole et annonce que la Municipalité projette de faire 8 appartements ce qui amènera 350 m² habitable et 7 habitants de trop en 2035.

M. René Jomini, Municipal de répondre que cela ne posera aucun problème car les habitants sont existants et tant que cela reste dans une existence il n'y a aucune limitation. Une aberration du système du canton qui dit qu'il y a des réserves (hangars de fermes plus utilisés) qui ne le sont pas dans une zone de village.

Plan d'affectation communal PACom

A la suite de l'enquête publique : 26 oppositions

Schéma standard :

La Municipalité désire rencontrer tous les opposants et prendra une décision par la suite. Le dossier sera ensuite présenté au Conseil Général pour validation. Après approbation du CG, le dossier sera transmis au canton. Les oppositions pourront ouvrir des droits de recours et le délai référendaire avant l'approbation.

Il explique que la Municipalité a élaboré ce dossier selon la demande du canton.

Il informe qu'un élément n'a pas été mis en hausse dans le budget 2025 : les déchets.

La Municipalité s'aperçoit que le budget des déchets augmente régulièrement et que la taxe devrait être augmentée, ce que la Municipalité n'a pas souhaité pour cette année et préfère essayer d'appliquer au mieux le règlement sur les déchets en étant plus sévère à la déchetterie pour être plus juste par rapport au règlement sur les déchets afin de faire des économies plutôt que d'augmenter la taxe.

Il annonce pour 2025 un changement de jour, au niveau du ramassage des ordures qui passera au mardi en remplacement du mercredi.

Pour répondre à **M. Alain Clément**, c'est une demande de l'entreprise de ramassage pour raison de planning.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, prend la parole et explique avoir assisté à une séance d'informations concernant l'hôpital de St-Loup par rapport au futur. Le directeur des Etablissements du Nord vaudois a annoncé que L'hôpital de St-Loup existe encore et, est toujours actif notamment pour les urgences de nuit. Certains articles parus dans les journaux ont fait du tort à l'hôpital qui ne fonctionne certes plus comme à l'époque.

M. le Syndic parle aux personnes qui aiment la lecture et informe que Mme Anne Bovet qui s'occupe de la bibliothèque se fera un plaisir de bien vous conseiller.

Les 4 abonnements Ciné-sénior sont à disposition au bureau communal.

Les 5 abonnements pour le Télési de L'Abbaye également disponibles au bureau communal.

L'apéritif de la Nouvelle année aura lieu le vendredi 3 janvier 2025 dès 11h00 à la salle de l'Hôtel de France.

Mme Laurence Peytregnet, Municipale annonce que la distribution des sapins de Noël et le partage du vin chaud aura lieu le samedi 14 décembre entre 10h00 et 11h00 à l'annexe de la salle polyvalente.

M. Adrien Mange, Municipal prend la parole et dit avoir l'honneur de présenter aux membres du Conseil Général les nouveaux tenanciers du restaurant, Marie Berardi et son conjoint Giuseppe qui serviront l'apéro après le Conseil.

8. Divers et propositions individuelles

M. Raphaël Goy interroge la Municipalité pour savoir l'avancée du processus de fusion avec la commune de Moiry ? Il développe...il y a quelques temps, puisque le restaurant est fermé à Cuarnens, il s'est retrouvé autour de la table ronde du restaurant de Moiry à siroter un Chasselas et a découvert, au fil des discussions, que la distribution des sapins à Cuarnens était prévue le 14 décembre.

Les habitants de Moiry ont reçu les tout-ménages de la commune de Cuarnens...Il donne deux conseils à la Municipalité, prévoir plus de sapins que par le passé car la commune de Moiry ne les offre plus depuis longtemps et prévoir également quelques litres de plus de vin chaud.

M. le Syndic explique que la Poste s'est trompée, en s'excusant, cela concernait une partie du village qui a effectivement reçu les tout-ménages une semaine plus tard.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, explique que par rapport à cet épisode, les municipaux ont décidé de distribuer les calendriers cette année. Pour ceux qui ne recevraient pas leur calendrier, merci de s'adresser au bureau communal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Chappuis'.

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Staub'.